



Validité d.un commandement

Par **mrio**, le **05/08/2019 à 18:10**

J.ai été caution de mon époux auprès d.une banque lorsqu.il a sollicité un prêt professionnel.

mon époux a été mis en liquidation judiciaire.

aujourd'hui alors que je n'ai aucune nouvelle de cette banque depuis plusieurs années, un huissier vient de me remettre un commandement pour un montant de 71 306€. Dans ce commandement, il est fait état d'un jugement du TGI du 17/10/2012 et un arrêt de la cour d'appel du 04/03/2016.

je n'ai jamais eu connaissance de ces décisions.

la banque ne m'a jamais adressée de courrier.

l'huissier me donne huit jours pour payer et je suis dans l'incapacité totale de rembourser tout ou partie de cette dette.

merci pour le conseil qui pourrait m'aider.